

Avis de course
National d'Automne Windfoil
Grade 4
Du 17 au 20 octobre 2026

National d'Automne Techno 293, Techno Plus et DII
Du 18 au 20 octobre 2026
Grade 4

ASN QUIBERON

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs / trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B et l'annexe T à l'exception de la règle B8
- 1.2** - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3** Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives les chartes de la FFVoile et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront affichées selon la prescription fédéral
- 2.2** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante au plus tard le 16 octobre 2026
<https://www.asnquiberon.com/national-windfoil-national-techno293-championnat-de-france-raceboard-du-17-au-20-octobre-2026/>

3 COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://www.asnquiberon.com/national-windfoil-national-techno293-championnat-de-france-raceboard-du-17-au-20-octobre-2026/>
un groupe whatsapp de l'épreuve pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les informations non officielles sur les publications, modifications des IC, jury, avenant et pour aider au déroulé de l'épreuve, mais ne fera pas office de tableau officiel

3.2



Pour le jury le tableau officiel sera JURY DECISIONS pour chacun des championnats .Trois QR codes et trois liens seront édités . Ils seront précisés dans les IC.

- 3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes :

Classe	Années de naissance
Techno 293 U13 Filles et Garçons	Nés entre 2017 et 2014
Techno 293 U15 Filles et Garçons	Nés entre 2015 et 2012
Techno 293 U17 Filles et Garçons	Nés entre 2013 et 2010
Techno Plus Filles et Garçons	Nés entre 2012 et 2001
DII Mixte	Nés en 2011 et avant
Windfoil U17 Filles et Garçons	Nés entre 2013 et 2010
Windfoil U19 Filles et Garçons	Nés entre 2011 et 2008
Windfoil Séniors Femmes et Hommes	Nés en 2008 et avant

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.

- 4.2.2 Pour la planche,

- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 4.2.3 Les planches Division II **doivent être à jour de cotisation à France Raceboard Association pour les licenciés français** (<https://franceraceboard.org/boutique/boutique-division-ii/>)

- 4.3 Les coureurs peuvent s'inscrire en ligne sur :

https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?c00c47d4102ccc33591b982e60fbf8dc=c19d7e009c3728f8302dea506640e4d8

- 4.4 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants:

Classe	Droits inscription jusqu'au 05/10/2026	Droits d'inscription à partir du 05/10/2026
DII, Techno 293, Techno+ (3 jours d'épreuve)	80€	110€
WINDFOIL (4 jours d'épreuves)	110€	140€

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

La compétition se fera en course race, sprint et/ou marathon en fonction des conditions météo

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation inscription :

Classes	Date	De	À
Windfoil	17/10/2026	09h00	11h00
T293 / 293+	18/10/2026	09h00	11h00

8.2 Jours de course :

Dates	Horaires	Classes
17/10/2026	Confirmation des inscriptions 11h30 briefing entraineurs 12h00 Briefing coureurs 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre	WINDFOIL
18/10/2026	9H30 Briefing – courses à suivre Confirmation des inscriptions 11h30 briefing entraineurs 12h00 Briefing coureurs 14h00 1 ^{er} signal avertissement et courses à suivre	WINDFOIL T293 / 293+
19/10/2026	9H30 Briefing – courses à suivre	Toutes
20/10/2026	9h30h Briefing ou 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre 16h00 : Remise des prix	Toutes

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment par un comité technique, des documents certificats de jauge pourront être demandés.

10 LIEU

10.1 L'Annexe A à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe B à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes des instructions de courses et aux briefing coureurs si besoin.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Un jugement semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

Les modalités du système de pénalité seront précisées dans les IC

13

13.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Quand de 8 à 15 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

Quand 16 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs pourront être identifiés.

15 EMPLACEMENT

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.

17 [DP] Matériels de sécurité

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les

erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers et aux trois premières de chaque série.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *ASNQuiberon / Antoine LE Bayon*
asnquiberon@orange.fr

site France et National PAV 2026



ANNEXE B

